



Mariage d'un tunisien né en france avec une française

Par **seiff75**, le **28/07/2009** à **16:57**

Bonjour,
tout d'abord on tiens à vous remercier de votre réponse, mon mari est rentré en france avec un visa italien de façon régulière par l'aéroport de charles de gaulle et il a le tampon sur son passeport. Je voudrais savoir si c'est considéré comme étant une rentrée régulière ou pas sur le territoire français? nous vivons ensemble depuis 6 mois et nous nous sommes marié en france. Ma question est de savoir si mon mari devra retourner dans son pays pour aller chercher un visa ou il pourra le demander en france directement
cordialement

Par **anais16**, le **28/07/2009** à **20:01**

Si vous avez six mois de vie commune effective depuis le mariage, vous pouvez, et je vous conseille, de demander le titre de séjour directement en Préfecture.